



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ADMINISTRATION SUPÉRIEURE**  
**DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

## MARCHE DE TRAVAUX

### REFERENCE DE PUBLICATION :

N° EuropeAid/138548/IH/WKS/WF

### INTITULE DU MARCHE :

Construction d'un quai maritime de commerce à Leava, île de Futuna, Territoire de Wallis et Futuna, France

-----  
**OBJET :** Clarification n°1

**Question n°1:** Solutions variantes (article 16 Volume 1 section 1 : instructions aux soumissionnaires)

Il est écrit article 16 page 13 : « Seules les solutions variantes émanant du soumissionnaire retenu seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur »

Nous comprenons que :

- Le choix de l'entreprise retenue se fait uniquement sur la solution de base sans tenir compte des variantes éventuelles de chaque candidat ;
- Si l'entreprise a présenté une ou plusieurs variantes, elles seront examinées et éventuellement retenues.

Merci de nous confirmer ou infirmer cette procédure.

**Réponse :** Le PRAG (guide pratique des marchés publics et subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne) stipule notamment au point 5.3.9.6 (p. 155-156) que:

*« Si le dossier d'appel d'offres prévoit expressément des variantes, celles-ci sont notées séparément.*

*Seules sont prises en considération les variantes:*

- *proposées par l'attributaire du marché; et*
- *conformes aux critères indiqués dans le dossier d'appel d'offres, et notamment respectant les spécifications techniques minimales en terme de qualité et de performance et,*
- *dont le prix ne dépasse pas celui de l'offre retenue.*

*Le comité d'évaluation compare les variantes à l'offre initiale et recommande la meilleure solution au pouvoir adjudicateur. »*

**Question n°2 :** Le CSTG indique (1.1.9.4.1) que tous les documents sont référencés au zéro NGWF. Hors, sur le plan de nivellement n°17, les niveaux sont référencés au NGWF et, sur les plans de profils, les niveaux sont référencés au zéro hydrographique.

Le plan topo bathymétrique n'est pas clair sur ce sujet non plus.

Afin d'éviter les confusions, pouvez-vous confirmer le zéro de référence de chaque plan au dossier

**Réponse :** Les points de nivellement topo/bathymétriques sur l'ensemble des plans sont référencés au NGWF.

Les côtes de nivellement projet sur le plan 17 sont référencées au NGWF.

Attention, seule différence sur le plan 24, où les côtes de nivellement projet sont référencées en mCM.

Sur tous les profils, il est repéré le zéro côte marine et le zéro NGWF.

---

Pour rappel  $mCM = mNGWF + 0.91m$

---